



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUILLET 2022

12, Route de Verrières
Tél : 05.49.42.70.03

mairie@lhommaize.fr

L'an deux mil vingt-deux, le quinze juillet, le Conseil Municipal de Lhommaizé dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur GERMANEAU, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2022

PRESENTS 06 : M. GERMANEAU, M. BUJAULT, Mme SIMONIN, M. GIRAUD, M. BOURDEVERRE, M. BARLIER

POUVOIRS 04 : M. RICHARD a donné procuration à M. GERMANEAU, Mme MALVE a donné pouvoir à M. BUJAULT, M. DRIANCOURT a donné pouvoir à M. GIRAULT, Mme CHAMPALOU a donné pouvoir à M. BOURDEVERRE

EXCUSES 01 : M. QUERRIOUX

Secrétaire de séance : Pierre BUJAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Pierre BUJAULT est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juillet 2022 :

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 05 juillet 2022. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 45/2022

OBJET	REHABILITATION DE BATIMENTS POUR L'IMPLANTATION D'UNE BOULANGERIE VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DU MAITRE D'ŒUVRE VALIDATION DE L'AVENANT N°1 DU MAITRE D'OEUVRE
--------------	--

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur BOURGAULT, Architecte, en charge de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une boulangerie est venu présenter le lundi 11 juillet l'Avant-Projet Définitif ainsi que le montant estimatif du projet qui s'élève à 510 000,00 € HT.

Il ajoute qu'à la demande de la commune, une partie du bâtiment voisin « Route de Limoges » a été intégrée au projet pour accueillir une portion du logement à l'étage et pour supprimer des édicules donnant sur la cour intérieure, ce qui nécessite un avenant à la convention de marché signé le 09 février 2022.

Il conviendra également d'autoriser le maître d'œuvre à monter le dossier de permis de construire et à démarrer la phase DCE (Document de Consultation des Entreprises) sans attendre le retour du permis.

Il précise également qu'une consultation aura lieu rapidement pour les missions de CSPS (coordonnateur de la sécurité et de protection de la santé) et de contrôle technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE l'Avant-Projet Définitif pour l'aménagement d'une boulangerie,
- RETIENT le montant prévisionnel des travaux de 510 000,00 € HT,
- ACCEPTE l'avenant n° 1 à la mission de maîtrise d'œuvre de Monsieur BOURGAULT, Architecte pour un montant d'honoraires de 51 000,00 € HT,
- MANDATE le maître d'œuvre à réaliser le dossier de Permis de construire ainsi que la préparation de la phase DCE sans attendre le retour du permis de construire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à consulter les bureaux d'études pour les missions CSPS et contrôle technique et à signer l'avenant n° 1 à la mission de maîtrise d'œuvre au marché notifié le 09 février 2022.

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR :
CONTRE :
ABSTENTIONS :

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur GERMANEAU :

- Montre la facture de Poitou Carburants pour l'achat de gazole non routier GNR. Il s'inquiète du coût élevé du GNR (1,56 € TTC),
- Fait part du courrier du Département de la Vienne pour la répartition du Fonds Départemental de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur la Mutation à Titre Onéreux (DMTO), dotation d'un montant de 25 211,42 €

TOUR DE TABLE

Monsieur BOURDEVERRE :

- Indique qu'il a assisté le 29 juin à une réunion organisée par le Crédit Agricole Touraine Poitou sur le photovoltaïque et l'autoconsommation. Il explique que les communes ont l'obligation de mettre des ombrières ou bien de végétaliser les parkings. Pour les rénovations de plus 500 m², prévoir l'installation de panneaux photovoltaïques.

Levée de séance 21h00

Secrétaire de séance
Pierre BUJAULT

Le Maire
Bernard GERMANEAU